



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Adopté à l'unanimité par les Auberges du cœur membres du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, lors de l'assemblée générale des 29 et 30 octobre 2019 à Montréal.

Le RACQ joue le rôle de trait d'union entre les Auberges du cœur membres réparties dans les différentes régions du Québec.

Les Auberges du cœur sont :

- Des organismes communautaires autonomes.
- Des maisons d'hébergement pour les jeunes de 12 à 35 ans vivant des difficultés.
- Des lieux d'hébergement, de soutien et d'accompagnement personnalisé en réponse aux besoins des jeunes.
- Des lieux d'appartenance, d'affiliation sociale et de solidarité.
- Des lieux d'apprentissages, d'éducation populaire et d'exercice à la citoyenneté.

Les Auberges du cœur prônent que :

- L'action communautaire est une intervention collective témoignant d'une capacité d'innovation et fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, de justice, d'équité et d'autonomie.
- L'action communautaire s'inscrit dans une finalité de développement social et est réalisée par des organismes visant l'amélioration du tissu social et des conditions de vie, ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs.
- L'exercice à la citoyenneté s'apprend à travers le vécu quotidien, individuel et collectif, de façon libre et volontaire.

Les Auberges du cœur reconnaissent la nécessité pour les jeunes vivant des difficultés :

- D'être respectés dans leurs choix, leurs décisions, leurs rythmes et leurs expérimentations.
- D'être reconnus dans leur globalité.
- D'avoir accès à une diversité de ressources et d'approches.
- D'avoir accès à des milieux de vie chaleureux, sécurisants et sécuritaires, leur permettant de développer des liens significatifs et d'être des citoyens à part entière.
- De recevoir de l'aide pour développer leur pouvoir d'agir.
- De participer activement à l'identification de leurs besoins et à la mise en place des moyens pour y répondre.
- D'avoir accès à des conditions de vie décentes, incluant les droits de se loger, s'alimenter, se vêtir et se soigner de manière convenable.
- D'avoir un accès véritable à une éducation gratuite et de qualité favorisant leur développement personnel incluant notamment les dimensions sociales, culturelles et citoyennes.
- D'avoir accès à des emplois de qualité selon des normes leur assurant des conditions de travail équitables.
- D'avoir accès à un environnement sain, soutenu par des politiques de développement durable.

Les Auberges du cœur revendiquent :

- Un espace social plus équitable et respectueux des différences où les jeunes peuvent participer à titre de citoyens à part entière.
- L'accès à des logements convenables et abordables pour les jeunes.
- L'accès à des services de santé et des services sociaux de qualité et respectueux des besoins et des situations des jeunes.
- L'accès à un système d'éducation :
 - De qualité, gratuit et visant le développement global des jeunes.
 - Offrant des services de soutien et d'accompagnement pour les jeunes qui en ont besoin.
 - Offrant une formation professionnelle dans les meilleures conditions, et ce, à l'intérieur de structures souples adaptées aux réalités particulières des jeunes.
- Un barème plancher à la sécurité du revenu permettant des conditions de vie décentes pour les jeunes.
- Une réelle reconnaissance des organismes communautaires autonomes, tant aux plans de leur mission, leurs pratiques que leur financement.

Les Auberges du cœur s'engagent à :

- Contribuer à la défense des droits des jeunes et favoriser leurs prises de paroles.
- Promouvoir et défendre l'existence, la consolidation et le développement d'organismes communautaires autonomes d'hébergement jeunesse.
- Sensibiliser les communautés aux réalités des jeunes et des Auberges du cœur.
- Travailler collectivement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes, ainsi qu'au développement de leur autonomie personnelle, sociale et économique.
- Participer avec les autres Auberges du cœur, leurs membres et leurs partenaires, à des échanges sur les besoins des jeunes, les projets collectifs de développement et les pratiques en vue d'améliorer le soutien donné aux jeunes.

Proposition de résolution pour l'adoption de la déclaration de principes de la part des Auberges

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le conseil d'administration de l'Auberge du cœur _____ s'engage à adhérer à la Déclaration de principes du Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

Adopté à l'unanimité. Le _____ 20 ____.